

ACTION URGENTE

UN JOURNALISTE DETENU AU SECRET

Joseph Afandi, journaliste au quotidien *El Tabeer*, a été arrêté et placé en détention par le Service de sécurité nationale (NSS) du Soudan du Sud le 29 décembre 2015. Il est actuellement détenu au secret au siège du NSS à Djouba.

Joseph Afandi a été arrêté par des membres du NSS alors qu'il prenait le thé dans le quartier de Hai Thoura, à Djouba, vers 18 heures. On pense que son interpellation est liée à l'un de ses articles, où il critique le parti au pouvoir, le Mouvement populaire de libération du Soudan (MPLS). Cet article a été publié dans le quotidien *El Tabeer* le 23 décembre 2015.

Le NSS a confirmé détenir Joseph Afandi, mais il ne l'a pas inculpé ni fait comparaître devant une autorité judiciaire compétente. Ni l'avocat ni la famille de Joseph Afandi n'ont été autorisés à le voir ou à lui parler. Ils s'inquiètent de sa sécurité et de son bien-être en détention, car il risque d'être victime de torture et d'autres mauvais traitements.

Le NSS a également interrompu la publication du quotidien *El Tabeer* jusqu'à nouvel ordre. Ce journal avait vu le jour en novembre 2015.

DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS, en anglais ou dans votre propre langue :

- demandez aux autorités d'inculper Joseph Afandi d'une infraction dûment reconnue par la loi et de le faire comparaître devant une autorité judiciaire compétente, ou bien de le libérer immédiatement ;
- exhortez-les à veiller à ce qu'il ne soit pas victime de torture ou d'autres formes de mauvais traitements en détention ;
- priez-les instamment de veiller à ce qu'il puisse entrer sans restriction en contact avec sa famille et l'avocat de son choix, et recevoir tous les soins médicaux nécessaires.

VEUILLEZ ENVOYER VOS APPELS AVANT LE 21 MARS 2016 :

Ministre de l'Information et de l'Audiovisuel

Michael Makuei Lueth
Ministry of Information and Broadcasting
Ministries Road, Juba, Soudan du Sud
Courriel : makueimichael@yahoo.com

Formule d'appel : *Your Excellency, / Monsieur le Ministre,*

Ministre de la Justice

Paulino Wanawilla Unango
Ministry of Justice
Airport Road, Juba, Soudan du Sud
Formule d'appel : *Your Excellency, / Monsieur le Ministre,*

Copies à :

Ministre du Service de Sécurité Nationale auprès du Président de la République
Obote Mamur Mete
Ministry of National Security Service
Juba, Soudan du Sud

Veillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques du Soudan du Sud dans votre pays (adresse/s à compléter) : nom(s), adresse(s), n° de fax, adresse électronique, formule de politesse.

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



ACTION URGENTE

UN JOURNALISTE DETENU AU SECRET

COMPLÉMENT D'INFORMATION

La Constitution de transition du Soudan du Sud, adoptée en 2011, donnait au Service de sécurité nationale (NSS) la mission de « collecter des informations, de les analyser et de conseiller les autorités compétentes », et faisait du service de police civile le seul représentant de l'ordre dans le pays. Malgré cette disposition, le NSS outrepassa depuis longtemps son mandat et exerce des fonctions de maintien de l'ordre.

En octobre 2014, l'Assemblée législative sud-soudanaise s'est prononcée en faveur d'une proposition de loi sur la sécurité nationale. Ce texte confère au NSS de vastes pouvoirs d'arrestation, de détention et de saisie, en l'absence de mécanismes de protection satisfaisants ou de garanties contre les abus. Il ne précise pas les lieux de détention autorisés ni ne garantit les droits élémentaires à une procédure régulière, notamment le droit de consulter un avocat ou celui d'être jugé dans un délai raisonnable, pourtant énoncés dans la Constitution de transition. En mars 2015, le ministre de la Justice a annoncé que cette proposition, adoptée par le Parlement le 8 octobre 2014, avait été promulguée. Cette décision a été prise alors que le texte avait suscité une opposition aux niveaux national et international, qu'il n'avait pas été ratifié par le président, qu'il était inconstitutionnel et qu'il faisait l'objet d'autres opinions défavorables.

Amnesty International a recueilli des informations sur plusieurs violations des droits humains commises par le NSS et d'autres forces de sécurité, l'Armée populaire de libération du Soudan (APLS) par exemple, depuis l'indépendance du pays en 2011. Les disparitions forcées, les arrestations arbitraires, les exécutions extrajudiciaires et les détentions prolongées sont fréquentes et se sont multipliées depuis le début du conflit (mi-décembre 2013). Des cas de torture et de mauvais traitements en détention ont notamment été signalés. En outre, le NSS harcèle, intimide et arrête arbitrairement des journalistes et des voix dissidentes. À plusieurs reprises, il a fermé des journaux et saisi ou retenu tous les exemplaires de certains d'entre eux. Ces pratiques abusives ont gravement porté atteinte à la liberté d'expression et réduit l'espace civique dans le pays.

Nom : Joseph Afandi
Homme

AU 22/16, AFR 65/3319/2016, 8 février 2016